

**OTIF**



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR  
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-  
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Commission d'experts techniques  
Fachausschuss für technische Fragen  
Committee of Technical Experts**

**A 94-20/2.2012  
23.03.2012**

Original : EN

## **5<sup>e</sup> session de la Commission d'experts techniques Berne, 23 et 24 mai 2012**

Point 13.1

### **Registres nationaux de véhicules (RNV)**

État de développement des RNV dans les États parties

Pour information

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. OTIF only has a small number of copies available.

État membre	RNV	Quantité de données dans le registre	Quand	Accès au registre	Langue	Logiciel
Albanie	en cours de développement	Véhicules pour les transports nationaux de marchandises et de passagers uniquement. À ce jour, l'Albanie ne possède aucun véhicule pour les transports internationaux de marchandises et de passagers.				
Algérie	pas d'information					
Bosnie et Herzégovine	80 % du travail de développement et d'implémentation du logiciel RNV offert par la Commission européenne réalisé dans le cadre du projet de jumelage avec la France en 2008. Travail supplémentaire requis					
Croatie	pas d'information					
Iran	en cours d'implémentation					
Liechtenstein <sup>1</sup>	Établissement prévu d'un RNV dans le cadre de la révision de la loi sur les chemins de fer de 1967. Il n'a pas encore été décidé si cela sera effectué par le Liechtenstein lui-même ou par un tiers.	À ce jour, aucune entreprise ferroviaire n'a son siège d'exploitation au Liechtenstein.				
Macédoine (l'ex-république yougoslave de)	pas d'information					
Monaco	pas d'information					
Monténégro	Achat du logiciel ERA en cours					ERA

<sup>1</sup> Pour l'implémentation du NVR, le Liechtenstein est soumis aux décisions de la Commission 2007/756/CE et 2011/107/UE.

État membre	RNV	Quantité de données dans le registre	Quand	Accès au registre	Langue	Logiciel
Serbie	Essai du logiciel mis à jour de l'ERA avant la connexion au RVV. Opérationnel d'ici la fin octobre 2012	Au moins tous les véhicules admis depuis 2006	Fin octobre 2012		anglais	ERA
Suisse	oui	32 000 véhicules (20 000 wagons de marchandises) assignés à des détenteurs	à ce jour	<a href="http://www.rollingstockregister.ch">www.rollingstockregister.ch</a>	allemand anglais français italien	propre
Syrie	pas d'information			-		
Tunisie	pas d'information			-		
Turquie	Non Les TCDD possèdent une base de données structurée nommée KKY (programme commercial SAP) qui comprend un module relatif à l'enregistrement de leur matériel roulant. Après quelques modifications et l'harmonisation de la base KKY, le RNV des TCDD sera opérationnel.	22 000 wagons de marchandises, 2 000 voitures passagers, 700 locomotives		-		
Ukraine	pas d'information					

État membre	Frais d'inscription	Prochains développements	Remarques
Albanie			
Algérie			
Bosnie et Herzégovine			
Croatie			
Iran			
Liechtenstein			
Macédoine (l'ex-république yougoslave de)			
Monaco			
Monténégro			
Serbie			
Suisse	2.50 CHF (1.80 €) pour l'inscription d'un véhicule pour un an ; 30 CHF (20 €) minimum	Connexion au RVV CE (2012)	107 détenteurs de véhicules enregistrés ; 31 ECM enregistrées et allouées
Syrie			
Tunisie			
Turquie			
Ukraine			



À ce jour (mars 2012), les dix États membres de l'OTIF et de l'UE suivants ont retiré leur déclaration, conforme aux termes de l'article 42 de la Convention, de non application des Appendices APTU et ATMF : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Pologne. Ces États sont donc devenus des États parties à la COTIF 1999. Pour l'implémentation du RNV, ils sont soumis aux décisions de la Commission 2007/756/CE et 2011/107/UE. Il en va de même pour la Norvège et le Liechtenstein qui observent également cette réglementation de l'UE.

Selon ERA, les informations suivantes ont été données lors de la réunion du RISC des 24 et 25 novembre 2011 (RISC = *Railway Interoperability and Safety Committee* – Comité pour l'interopérabilité et la sécurité ferroviaire : l'organe décisionnel de l'UE équivalent à la Commission d'experts techniques de l'OTIF) :

1. L'implémentation du RNV a été différée.
2. Le calendrier d'implémentation proposé pour le nouveau système RVV CE est établi comme suit :
  - Nouveau logiciel RVV (version 1.2) disponible pour les États membres le 31 janvier 2012,
  - Mise à l'essai du nouveau logiciel commencée le 1<sup>er</sup> février 2012,
  - Lancement de l'environnement de production le 1<sup>er</sup> août 2012 (après 7 mois de mise à l'essai) avec une période de transition de deux semaines avant la fermeture de l'environnement actuel de production 1.1,
  - Une fois la nouvelle version 1.2 en production, contrôle final par les États membres de la cohérence des données dans tous les registres, à terminer d'ici fin 2012.

Les statuts de connexion « Essai » ou « Production » (se référant à la version 1.1) au RVV CE sont les suivants (au 16 mars 2012) :

- 15 États membres de l'UE et de l'OTIF ont un statut en ligne : la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. La Norvège, qui observe également ces réglementations de l'UE, a aussi un statut en ligne,
- 5 États membres de l'UE et de l'OTIF ont un statut hors ligne : l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la Grèce et l'Irlande
- 5 États membres de l'UE et de l'OTIF ne sont impliqués ni dans l'essai ni dans la production : l'Allemagne, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie et le Royaume-Uni. La communication a déjà été établie avec certains d'entre eux afin de traiter ces questions.

Trois États membres de l'OTIF non membres de l'UE prévoient de se connecter au RVV CE dans un avenir proche : le Monténégro, la Serbie (tous deux basés sur les RNV) et la Suisse (RNV-TE<sup>2</sup>).

Le contact à l'ERA pour les États membres de l'OTIF non membres de l'UE qui envisagent soit d'acheter le logiciel ERA soit de se connecter au RVV CE est M. Andrzej Niedzwiedzki, chef de projets, e-mail : [andrzej.niedzwiedzki@era.europa.eu](mailto:andrzej.niedzwiedzki@era.europa.eu), téléphone : +33 327 09 65 71.

---

<sup>2</sup> TE signifie « moteur de traduction » (*translation engine*)